

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

2024 02

DE LA COMMUNE DE GABRE

Nombres de membres

Séance du 18 janvier 2023

En exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Qui ont pris part à la délibération : 10
Nombre de procuration : 0
Votes pour : 10
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DEJEAN Jean Paul, maire

Etaient Présents : BORDIN Fabrice, CARLES Monique, EYCHENNE Gilles, FOURNIÉ Arièle, LAFFONT Jacqueline, PAGÉS Nelly, SOUBIES Sébastien, SOULA Caroline, WIJNEN Wilm.

Etait excusé : BALANSA Jean Louis.
Etait absent :
Procuration :
Secrétaire de séance : SOULA Caroline.

Date de convocation :
12 janvier 2024
Date d'affichage :
12 janvier 2024

LOCATION PHOCOPIEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société AXODOC, nous a informées, qu'à partir du 11 mai 2024, celle-ci n'assurerait plus la maintenance du photocopieur. Si une panne ou une mauvaise connexion avec l'ordinateur venait à arriver, la commune serait d'en l'embarras.

Après contact avec plusieurs prestataires, la meilleure offre nous a été faite par l'entreprise ALT92 domicilié à Saint Girons, pour un copieur MultifonctionsA3/A4 / neuf / couleur et NB / scanner / recto verso en location sur 20 trimestres.

Le montant de la location étant de 59.79€ par mois fixe et non révisable, le contrat de maintenance pour les pages NB : 0.0045 € HT et couleur : 0.045€ HT, pour un montant total annuel de 1008 € TTC environ, selon le nombre de photocopies effectuées

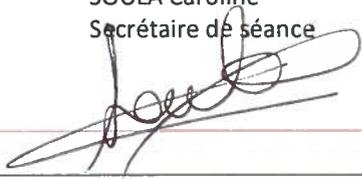
Après délibération,

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	PROCURATION : 0
------------------	-------------------	-----------------------	------------------------

Le Conseil Municipal donne son accord pour louer ce matériel. Les montants nécessaires seront inscrits au budget aux comptes 613 et 6156.

Ainsi fait et délibéré à Gabre, le jour, mois et an que ci-dessus.

SOULA Caroline
Secrétaire de séance



DEJEAN Jean Paul
Maire de Gabre



Le Maire,
Certifie exécutoire la présente délibération qui a été reçue en Sous-Préfecture le 18 janvier 2024 et publiée le 18 janvier 2024